

|                    |
|--------------------|
| <b>DÉPARTEMENT</b> |
| <b>ESSONNE</b>     |
| <b>CANTON</b>      |
| <b>ARPAJON</b>     |
| <b>COMMUNE</b>     |
| <b>ÉGLY</b>        |

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2026-AG-014

Liberté - Égalité – Fraternité

### ARRÊTÉ DU MAIRE

#### **AUTORISANT LE PASAGE D'UNE COURSE CYCLISTE ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION UNION CYCLISTE LONGJUMELLOISE SUR LA COMMUNE D'ÉGLY**

Le Maire d'ÉGLY,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 à L 2213-1,

VU le Code de la Route et notamment l'article L.411-1,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU le Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4<sup>ème</sup> partie) approuvé par arrêté du 7 juin 1977,

VU la demande présentée par Monsieur le Président de l'association « Union Cycliste Longjumelloise », en vue d'autoriser le passage d'une course cycliste le 8 mai 2026 de 12h15 à 18h30 sur la commune d'Égly, Route de Dourdan et Rue des Meuniers,

**CONSIDÉRANT** que pour la sécurité des coureurs cycliste, des points de signalisations seront mis en place sur le trajet de la course,

### ARRÊTÉ :

**ARTICLE 1°** - Autorise le passage de la course cycliste organisée par l'association « Union Cycliste Longjumelloise » le 8 mai 2026 de 12h15 à 18h30 sur la Route de Dourdan et la Rue des Meuniers.

**ARTICLE 2°** - Les panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place par l'association « Union Cycliste Longjumelloise ».

**ARTICLE 3°** - Monsieur le Maire d'Égly, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly
- Monsieur le Président de l'association « Union Cycliste Longjumelloise »

**Certifié exécutoire compte tenu de la  
Publication le 27 février 2026**

**Fait à Égly, le 27 février 2026**



Le Maire d'Égly

Edouard MATT



Le Maire d'Égly

Edouard MATT